

permanents, et qui se verront offrir un poste, de demander le statut de non-immigrant (c'est-à-dire un statut temporaire) et un permis de travail. Les intéressés peuvent obtenir des renseignements plus complets sur les conditions d'admission au Canada en s'adressant au bureau de l'Immigration canadienne dans leur pays respectif.

Les candidats choisis seront affectés au Conseil national de recherches pour une période déterminée. Ils se verront offrir les mêmes salaires et avantages que les membres permanents du personnel. Les salaires, calculés d'après l'expérience, sont imposables et susceptibles de faire l'objet d'autres retenues. Le salaire de base au niveau du doctorat est de 27 277 \$ en 1983.

La bourse est normalement accordée pour deux ans et pourra être renouvelée selon le rendement de l'intéressé et les besoins de la division. La question du renouvellement est étudiée chaque année. La durée de l'emploi pourra varier d'une division à l'autre, mais ne dépassera pas cinq ans.

Le candidat choisi pourra assumer ses fonctions à n'importe quel moment de l'année civile pour laquelle le poste lui est accordé, mais de préférence en septembre ou en octobre.

Le coût du voyage entre l'endroit où réside l'attaché de recherche au moment de sa désignation et le laboratoire où il travaillera fera l'objet d'une indemnisation. De même, une indemnité pourra être versée pour le voyage de retour à la fin de la période d'emploi.

Il faut poser sa candidature en utilisant les formulaires spéciaux diffusés par le Bureau des attachés de recherche, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa, Canada, K1A 0R6. Les candidatures et les documents à l'appui doivent parvenir à Ottawa le 15 décembre au plus tard.

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

Bourses de recherche scientifique dans les laboratoires du gouvernement du Canada.

Le gouvernement du Canada offre des bourses au nom des ministères et des organismes publics suivants : le ministère de l'Agriculture ; le ministère des Communications (Centre de recherches sur les communications) ; le ministère de la Défense nationale ; le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ; le ministère de l'Environnement (Service de l'environnement atmosphérique, Service canadien des forêts, Direction générale des eaux intérieures, Direction générale des terres, Service de la protection de l'environnement) ; le ministère des Pêches et des Océans